



Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 07 novembre 2017

Ordre du jour :

1. 7200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018
- Rapporteur : Mme Joëlle Elvinger
- Examen du volet budgétaire de la Culture
2. 7116 Projet de loi portant approbation de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel faite à Strasbourg, le 8 novembre 2001
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2017
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert
Mme Joëlle Elvinger, rapporteur budgétaire

M. Guy Arendt, Secrétaire d'Etat à la Culture
Mme Catherine Decker, M. Luc Eicher, Mme Danièle Kohn, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Martine Mergen, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet
M. Fernand Kartheiser, observateur délégué

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. 7200 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018**

M. le Secrétaire d'Etat à la Culture indique que le budget total du Ministère de la Culture augmente de 124,3 à 141,1 millions d'euros et affiche ainsi une hausse de 13,56% (soit 16,8 millions d'euros) par rapport au budget 2017.

Les dépenses courantes augmentent de 11% et les dépenses en capital augmentent de 45% par rapport au budget 2016. Pour le détail des chiffres, il est renvoyé à la présentation annexée qui a été distribuée aux membres de la Commission en début de réunion.

Le Ministère de la Culture a défini trois priorités politiques pour 2018, à savoir :

- la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel ;
- le suivi des assises culturelles et l'élaboration du plan de développement culturel ;
- différents projets qui ont déjà été accordés par le Conseil de Gouvernement.

1. La conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

Ce chapitre regroupe les projets suivants :

1.1 La coordination de la stratégie numérique culturelle nationale

Le Ministère de la Culture a engagé une personne chargée d'accompagner les différents instituts culturels dans la mise en place d'un programme de numérisation cohérent. Il est précisé que l'article 02.0.12.309 (Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale.) prévoit un crédit de 520.000 euros (en comparaison avec le crédit de 150.000 euros selon le budget voté 2017).

1.2. L'organisation de l'Année européenne du patrimoine culturel

Pour couvrir les frais en relation avec l'organisation de l'année européenne du Patrimoine 2018, l'article budgétaire 02.0.12.310 prévoit un crédit de 164.150 euros. Dans ce contexte, les instituts et les associations ont été invités, via un appel à candidatures, à soumettre des projets culturels, susceptibles d'obtenir le label « année européenne du Patrimoine 2018 » et ainsi de bénéficier de subsides.

1.3 La participation de l'Etat au Fonds "Alliance Internationale pour la Protection des biens culturels dans les conflits armés "

Ce fonds a été mis en place à l'initiative de M. François Hollande afin de protéger les biens culturels dans les régions qui connaissent des conflits armés. L'Etat luxembourgeois s'est engagé avec trois millions d'euros au total. Au titre de 2017, l'Etat a déjà déboursé 500.000 euros. Pour les années 2018 et 2019, les contributions s'élèveront à 1,25 million d'euros.

1.4 Alimentation du Fonds pour les monuments historiques

L'effort de l'Etat est maintenu en faveur de la conservation des sites historiques, comme en témoigne le crédit de 6,8 millions d'euros inscrit à l'article 32.0.93.000.

A partir de 2019, la dotation sera augmentée afin de financer une série de projets ambitieux. Ainsi, en 2019, le budget prévoit un crédit de 9,5 millions d'euros, contre 9,3 millions d'euros en 2020.

1.5 "Letz Arles" - promotion de la photographie luxembourgeoise à l'étranger

En 2017, le Luxembourg a participé pour la première fois aux rencontres de la Photographie d'Arles. Au vu du succès de cette participation, le Ministère a décidé de

continuer à promouvoir le secteur de la photographie dans cette manifestation en augmentant le budget afférent de 50.000 à 150.000 euros.

2. Le suivi des assises culturelles

2.1 Frais en relation avec les assises culturelles

M. le Secrétaire d'Etat déclare vouloir présenter le plan de développement culturel lors des deuxièmes assises culturelles qui auront lieu le 29 juin 2018.

Cet engagement nécessite une hausse de 50% du budget afférent pour le fixer à 300.000 euros. Ce crédit vise à couvrir les différents frais liés à l'organisation de l'évènement qui aura lieu, cette fois, au Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

Le contrat de travail du coordinateur, M. Jo Kox, a par ailleurs été augmenté à 35 heures par semaine.

2.2 Des adaptations partielles des Conventions

Une partie des conventions, qui ont été renégociées en 2015, n'ont que peu ou pas été augmentées, notamment en raison du «Spuerpak» lancé à cette époque par le gouvernement.

Or, l'augmentation des charges salariales et du coût de la vie s'est répercutée sur les associations et centres culturels régionaux, dont les budgets voués à la création artistique ont été impactés.

Ainsi, dans l'attente du plan de développement culturel, il a été décidé d'adapter légèrement à la hausse les conventions :

- + 10% pour les centres culturels régionaux ; et
- + 5% pour les associations.

L'article 02.0.33.000 «Animation socio-culturelle: conventions avec des associations» prévoit un crédit de 7.195.000 euros, ce qui représente une augmentation de 453.000 euros, par rapport à 2016.

2.3 Investissement continu dans des infrastructures culturelles

L'Etat continue à investir dans des infrastructures culturelles, comme en témoignent les exemples suivants :

- 1.5 million d'euros sont versés sous forme de subsides aux communes au titre de participation à la construction d'infrastructures culturelles ou à des projets de modernisation. Il est précisé qu les critères d'attribution ont été adaptés.
- Comme cela a été annoncé, l'Etat a décidé de louer un nouveau pavillon à la Biennale de Venise, plus grand, plus centralisé et plus visible, le but étant d'attirer plus de visiteurs. Pour la prochaine biennale, le Luxembourg aura ainsi un pavillon situé directement à l'Arsenal. Un bail sur vingt ans a été signé l'été dernier. Partant, la dotation annuelle pour l'organisation de la biennale a été portée à 350.000 euros, ce qui représente une hausse de 116.000 euros.
- L'Etat participe par ailleurs à la rénovation du «Musée de la Résistance» à Esch-sur-Alzette. L'article 32.0.52.011 prévoit ainsi un crédit de 4.455.000 euros - Participation de l'Etat au capital de la « Fondation Musée national de la Résistance ».

2.4 La participation à la "Frankfurter Buchmesse"

A partir de 2018, le Luxembourg aura un stand à la «Frankfurter Buchmesse». Un crédit de 290.000 euros vise ainsi à mettre en place une plateforme de promotion de la production littéraire nationale destinée aux auteurs, éditeurs et autres métiers des secteurs du livre.

Il est rappelé que la Foire du livre de Francfort est considérée comme le rendez-vous le plus important pour les professionnels du livre et de l'édition du monde entier.

3. Différents projets accordés par le Conseil de Gouvernement.

3.1 Esch Capitale européenne de la Culture 2022

L'Etat s'est engagé à reprendre 66.7% des frais liés à « Esch 2020 », ce qui représente environ 40 millions d'euros, payables en quatre tranches.

En 2018, une première dotation de 4 millions d'euros sera versée à l'association organisatrice. Le solde est inscrit au budget pluriannuel jusqu'en 2022. La décision du jury européen tombera cet après-midi.

3.2 Dotation à la "Fondation Musée de la Résistance"

A côté de la participation de l'Etat à la rénovation du Musée, il y a lieu de relever également la dotation à hauteur de 125.900 euros destinée à couvrir – du moins en partie – les frais de fonctionnement de la nouvelle fondation qui sera en charge de la gestion et de l'animation du musée.

4. Etablissements publics / Fondations et Instituts culturels

Les trois priorités précitées représentent 11,4 millions d'euros sur la hausse des 16,8 millions d'euros du budget total, le solde se répartissant entre les établissements publics, les fondations et les instituts culturels.

D'une façon générale, la dotation aux établissements publics et fondations affiche une progression de 970.000 euros, à l'exception du Musée de la Résistance.

Concernant les instituts culturels, on peut noter une progression d'environ 4 millions d'euros qui bénéficient principalement aux projets suivants :

4.2. Musée national d'Histoire et d'Art (MNHA)

Ces dernières années, le MNHA a dû financer, par ses propres moyens, de nombreux travaux d'entretien sur ses différents bâtiments (MNHA, M3E, Stockage Bâtiment NELL, Villa romaine Echternach). Ces dépenses ont impacté les réserves du MNHA, de sorte que sa dotation a dû être adaptée à la hausse (+637.000 euros, soit une hausse de 7.2%).

4.3. Bibliothèque Nationale

La hausse de la dotation (i.e. + 2,1 millions d'euros) tient compte non seulement des frais liés au déménagement, mais aussi à la gestion du nouveau bâtiment, tout comme le recrutement de personnel. Ceci se reflète également sur le budget pluriannuel.

4.4. Commissariat à l'Enseignement musical

La hausse de la dotation d'un million d'euros s'explique par le fait que le Commissariat devra financer, à partir de 2018, trois nouvelles écoles de musique régionales.

En moyenne , les 7 Instituts culturels se voient augmenter leur budget d'environ 7% en 2018.

En guise de conclusion, M. le Secrétaire d'Etat à la Culture indique que le budget du Ministère de la Culture représente 0,94% du budget de l'Etat (contre 0,89% en 2017).

L'orateur se déclare fier de constater que la progression de 13,5% du budget du Ministère de la Culture représente le double de la progression du budget de l'Etat (qui est de 6.5%).

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Le « Zukunfstpak » prévoyait, sous la mesure 41 « Développement d'un nouveau concept de financement des fouilles d'urgence à réaliser par le Centre national de recherche archéologique en ayant recours à une contribution participative privée dans le secteur de l'aménagement du territoire ». Or, cette idée n'a pas été poursuivie par la suite, face au risque d'enchérir le logement si le promoteur venait à répercuter ces frais sur les nouveaux propriétaires.
- La première participation luxembourgeoise aux Rencontres de la Photographie d'Arles ("Letz Arles") a accueilli quelque 30.000 visiteurs. La hausse du budget vise à soutenir ce premier résultat jugé très positif.
- Le budget du Mudam augmente d'environ 3% de 2017 (6,9 millions d'euros) à 2018 (7,1 millions d'euros).
- Le budget pluriannuel ne prévoit plus de crédit en faveur du LOD pour les exercices 2019 à 2020. Un projet de loi relatif à la promotion de la langue luxembourgeoise sera déposé sous peu à la Chambre des Députés. Dans ce cadre, l'organisation du LOD sera éventuellement modifiée.
- Concernant la participation du Luxembourg à Foire du livre de Francfort, le concept est en cours d'élaboration et plusieurs emplacements sont à l'étude. Bien entendu, le Conseil national du Livre, les éditeurs, les auteurs fédérés, aussi bien que les non fédérés sont associés à l'organisation de cette participation. Le Conseil national du Livre a d'ores et déjà émis un avis dans ce contexte.
- La Halle des soufflantes appartient désormais à l'Etat. Plusieurs projets sont à l'étude dans le contexte d'Esch2022, le sort dépend de la labellisation. L'annonce faite par le coordinateur précédent de Esch2022 concernant la future démolition de la Halle des soufflantes ne peut être confirmée à ce stade.
- Le bâtiment destiné aux Archives nationales (ANLux) est actuellement toujours en cours de planification, le projet initial ayant dû être révisé. La baisse du budget des ANLUX s'explique par le montant élevé de ses réserves.
- L'ouverture de la nouvelle Bibliothèque Nationale est prévue courant septembre 2018.

- L'engagement récent d'un « Unesco site manager » par le Ministère de la Culture s'explique par le fait que la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO relève du Ministère de la Culture.
- Les détails concernant l'acquisition d'œuvres d'art par le Ministère de la Culture peuvent être retracés chaque année dans le rapport d'activité. Il existe par ailleurs un inventaire des œuvres acquises, étant précisé que pour l'instant cet inventaire n'est pas public.
- Le groupe parlementaire LSAP avait demandé, en 2016, de mettre à l'ordre du jour d'une réunion de Commission la situation de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle (ALAC). Ce point pourra être traité au mois de janvier 2018.

2. 7116 Projet de loi portant approbation de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel faite à Strasbourg, le 8 novembre 2001

Le rapporteur du projet de loi, M. André Bauler, présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document diffusé par courrier électronique le 5 octobre 2017.

Le projet de rapport, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

3. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2017

Le projet de procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2017 est approuvé.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé

Luxembourg, le 07 novembre 2017

Le Secrétaire-Administrateur,
Carole Closener

Le Président de la Commission de la Culture,
André Bauler

Annexe :

Projet de budget 2018 du Ministère de la Culture

Projet de budget 2018 du Ministère de la Culture

	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Projet de budget 2018	Variation 2017/18
<u>I) BUDGET DES DEPENSES COURANTES</u>					
Dépenses courantes du Ministère	55 367 863	54 719 625 -1,17%	57 037 046 4,24%	65 416 785	8 379 739 14,69%
Dépenses courantes des SEGS et autres	50 045 312	55 052 779 10,01%	57 775 460 4,95%	61 925 625	4 150 165 7,18%
Total	105 413 175	109 772 404 4,14%	114 812 506 4,59%	127 342 410	12 529 904 10,91%
<u>II) BUDGET DES DEPENSES EN CAPITAL</u>					
Dépenses en capital - Ministère	8 114 715	7 963 750 -1,86%	9 045 151 13,58%	13 472 009	4 426 858 48,94%
Dépenses en capital - SEGS et autres:	713 215	423 621 -40,60%	415 976 -1,80%	295 300	-120 676 -29,01%
Total	8 827 930	8 387 371 -4,99%	9 461 127 12,80%	13 767 309	4 306 182 45,51%
BUDGET TOTAL DU MINISTERE :					
	114 241 105	118 159 775 3,43%	124 273 633 5,17%	141 109 719	16 836 086 13,55%